

LA FRANCE DE 1914 ÉTAIT-ELLE ANTIMILITARISTE ?

Elisa Marcobelli

13/06/2013

La Loi de trois ans, votée en 1913 et permettant de prolonger d'un an le service national et d'augmenter le nombre de soldats dans l'éventualité d'un conflit armé avec l'Allemagne, a fait polémique. L'historienne Elisa Marcobelli revient sur les débats qui agitaient alors les socialistes.

Synthèse :

Télécharger la synthèse :

Les raisons de la prolongation du service sont multiples : les milieux militaires n'ont jamais accepté la réduction du service à deux ans, l'alliance entre la France et la Russie se resserre, et les Russes ont besoin d'une assurance des capacités de la France à mener une guerre offensive. Enfin, l'armement croissant de l'Allemagne constitue un déséquilibre que la France entend combler en augmentant ses effectifs.

Lorsque le projet de loi est déposé à la Chambre des députés en mars 1913, c'est un « coup mortel porté à la République » pour Edouard Vaillant ; pour Jean Jaurès, « c'est de la folie ». Les protestataires ne sont néanmoins pas assez nombreux pour empêcher l'adoption de cette loi que les partisans des autres forces parlementaires considèrent comme une nécessité dictée par la puissance militaire allemande croissante.

Ce projet est finalement remplacé par une loi qui propose un prolongement du service ainsi qu'une permanence des effectifs. Les députés socialistes présentent des contre-projets à la Loi de trois ans, mais ils sont rejetés par la majorité des parlementaires. La Loi de trois ans est donc approuvée par le Parlement en juillet, et en août par le Sénat.

Pour les « troisannistes », la France est menacée militairement par l'Allemagne, et la loi lui permettra de pouvoir se défendre en cas d'attaque. Mais pour les opposants, il existe une volonté offensive sous-jacente. Selon les socialistes, le renforcement de l'armée va créer une répression plus forte en cas d'émeutes, enrichir l'industrie militaire mais aussi appauvrir le pays car les dépenses militaires vont augmenter.

Avant même la présentation officielle du texte de loi, les quotidiens socialistes comme *Le Temps* ou *L'Humanité* portent une grande attention à la question. De nombreuses manifestations et

rencontres sont organisées dès mars 1913, et une « pétition populaire contre la loi de trois ans » circule même. Le débat sur la réforme se trouve au cœur de la vie quotidienne des Français. L'Allemagne affiche comme la France « une volonté certaine de paix ». Mais l'Alsace-Lorraine reste encore un point sensible. Pour Edouard Vaillant, les deux pays doivent réussir à se rapprocher diplomatiquement et parvenir à un accord qui serait la clé du désarmement européen. L'Alsace et la Lorraine souhaitent se gouverner seules, et si l'Allemagne n'acceptait pas cet arbitrage, elle deviendrait agresseur.

Les socialistes français et allemands se sont déjà rapprochés et affirment que seules les classes dirigeantes veulent la guerre. De nombreux articles sur la réforme militaire sont publiés dans le principal quotidien socialiste allemand. Le SPD propose même une réforme de la loi militaire mais elle est refusée par le Reichstag.

Les socialistes cherchent une alternative à l'armée et proposent la création de milices populaires qui emploieraient l'intégralité des forces nationales mais permettraient aux citoyens de ne pas s'éloigner de leur travail et de leur famille. Les milices seraient uniquement utilisées en cas de péril. Le vote de la loi n'atténue pas les débats qui l'entourent. Les socialistes dénoncent les conditions de vie en caserne et cherchent à faire abroger la loi en urgence.

La France est entrée en guerre sans que la loi n'ait été abrogée ni que les milices n'aient été créées. Elle fera encore débat au retour de la paix.